

## **Appel d'offres relatif au Concours international d'art 2022/2023**

**Thème : «Découvre les couleurs de ton monde»**

**Participants / Participantes : Personnes en détention**

**Date de clôture : 15 octobre 2022**

**«Découvre les couleurs de ton monde»** : tel est le thème du 6ème concours international d'art que l'association à but non lucratif *Art and Prison e.V./Berlin* lance aujourd'hui à l'intention de personnes en détention. Seront récompensées les œuvres reçues de femmes, d'hommes, de jeunes adultes, et d'adolescents d'établissements pénitentiaires et de sureté. Un jury d'experts décide de l'attribution des prix. Les conditions de participation, les informations pour la soumission des œuvres et une affiche/PDF pour impression et affichage dans l'établissement sont jointes en annexe. Ces informations seront également disponibles, à la demande, dans d'autres langues et pour les autorités compétentes, administratives et autres, sur le site internet suivant : [www.artandprison.org](http://www.artandprison.org)

Les œuvres qui nous parviendront feront partie d'une collection unique «d'art en prison», qui sera exposée de façon itinérante en Europe. Ce concours artistique, l'exposition, les publications y afférentes et les relations publiques ciblées veulent alerter sur la situation particulière des « personnes emprisonnées » et sur la réalité de leur vie quotidienne.

Le concours international 2022/23 et l'exposition itinérante européenne des œuvres ont pour objectif :

- De susciter le travail artistique des personnes concernées et d'honorer publiquement leur art.
- De les encourager à s'exprimer sur eux-mêmes ainsi que sur leurs conditions de vie à travers l'art et de tirer parti judicieusement de « la liberté artistique » dans des conditions de privation de liberté.
- De montrer à l'extérieur la réalité interne du monde de la prison.
- De dépasser l'exclusion des personnes concernées par la créativité artistique et de mettre en contact ceux du « dedans » et ceux du « dehors » - si possible dans un échange personnel.
- Globalement de communiquer une impulsion positive au développement personnel, de favoriser les échanges avec d'autres personnes et ainsi d'apporter une contribution à la sécurité, à la resocialisation et à l'intégration dans la société.

Ce concours est ouvert à l'international et accessible dans plusieurs langues. Chaque participant recevra, si possible, un certificat de participation et un catalogue présentant le concours, dans la mesure où durant la durée de celui-ci les moyens du projet - dons et subventions - s'avèrent suffisants.

Les dix premières œuvres primées reçoivent :

- Premier prix : € 1 000
- Deuxième prix : € 500
- Troisième prix : € 300
- Du quatrième au dixième prix : € 100

Vernissage et exposition des œuvres récompensées :  
Musée national de Liechtenstein, Vaduz (été/automne 2023)

Selon ses statuts l'association *Art et Prison e.V.* poursuit des buts exclusivement et directement non lucratifs. Par leur participation à ce concours, les œuvres sont l'objet d'un don artistique qui, en cas de vente, sera au bénéfice exclusif de l'association à but non lucratif et des personnes concernées. Les œuvres envoyées peuvent être publiées. Un jury international est responsable pour le choix et la distinction des lauréats. La décision du jury est contraignante. Tout recours juridique est exclu. Nous vous prions de prendre note des conditions de participation ci-jointes et des informations pratiques pour l'identification des œuvres soumises.

### **Critères de participation**

Date limite des envois : 15 octobre 2022

### Adresse :

Veillez adresser vos envois à :

Verein Art and Prison e.V.  
Wrangelstrasse 51  
D-10997 Berlin  
Allemagne

### Coûts

La participation est gratuite. Dans certains cas fondés, l'acquisition du matériel sera aidée financièrement. Les coûts de transport et de livraison ne sont pas remboursés.

### Jury

Critères d'évaluation: Originalité, mise en œuvre du thème, qualité artistique. La décision du jury est finale, sous réserve de modification. Le recours à la voie judiciaire est exclu. La décision du jury sera communiquée aux participants et sera publiée.

### Forme des envois

Dessin, peinture, œuvre graphique, **max: 60cm x 80cm** (si possible: encadré ou en passepartout, si sur toile avec possibilité d'accrochage).

### Marquage des œuvres

- Nom du participant
- Nationalité
- Pays et adresse
- Nom de l'établissement pénitentiaire
- Titre de l'œuvre
- Signature
- Donnée des dimensions/mesures
- Technique utilisée
- Date de l'envoi

### Pour de plus amples informations

contact@artandprison.org  
www.artandprison.org

### Termes et conditions

Le/la participant/e déclare que l'œuvre envoyée est créée par lui/par elle et qu'il/elle possède les droits d'auteur. L'association *Art and Prison e.V.* peut publier l'œuvre gratuitement avec le nom de l'artiste. L'artiste garde légalement le droit d'auteur. Les participants assurent qu'ils possèdent tous les droits sur l'œuvre envoyée et les droits d'exploitation sans restriction et que l'œuvre ne porte pas atteinte aux droits d'autrui et ne viole pas les droits des personnes représentées. Aucune responsabilité n'est assumée en cas de dégâts ou perte des envois. Les envois ne seront pas retournés et deviennent après l'envoi propriété de l'association *Art and Prison e.V.* - Pour des raisons de protection de données, l'anonymat sera garanti en cas de besoin. Les œuvres envoyées ne peuvent pas avoir été déjà exposées lors d'une exposition publique ni avoir été déjà publiées. Conformément à ses statuts, l'organisateur garantit que les recettes en cas de vente seront versées au bénéfice d'actions culturelles, sociales et artistiques visant les problèmes particuliers du régime pénitentiaire, le soutien des familles et des victimes. Avec l'envoi de leurs œuvres, les participants acceptent les termes et conditions du concours. Conditions sous réserve de modification. Le recours à la voie judiciaire est exclu.

Commissaire d'exposition et membre du Conseil d'Administration : Cornelia Schmidt-Harmel  
Coordination : Sergio Cametti, Rome

**Patronage:** Eleonora Di Benedetto Présidente de la Fondazione Severino, Rome  
Prof. Dr. Dr. Ulrich Hemel Directeur de l'Institut "Weltethos", Tübingen